

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0084

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant à la commission golf**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a confié, par convention de concession en date du 21 octobre 1988 avec la société Blue Green SA, la réalisation et l'exploitation d'un équipement à vocation de golf sur le territoire de la commune de Chassieu.

Par délibération en date du 30 octobre 1995, l'assemblée communautaire a décidé la création d'une commission golf afin d'assurer le contrôle des obligations du concessionnaire définies par le cahier des charges de la concession. Cette commission est composée d'un élu communautaire, du maire de la commune d'implantation et du représentant du concessionnaire.

Il convient donc de désigner le représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de la commission golf ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 30 octobre 1995 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Thierry Brillard, en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein de la commission golf pour l'équipement réalisé à Chassieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,